Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/3472

16.7.2025

Résolution du Comité européen des régions sur les priorités du Comité européen des régions pour la période 2025-2030

(C/2025/3472)

LE COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS (CdR)

VU

— le programme stratégique 2024-2029 du Conseil européen,

— les orientations politiques de la Commission européenne pour la période 2024-2029,

— les accords de coopération conclus par le Comité européen des régions avec le Parlement européen et la Commission européenne,

affirme que la #cohésion, la #résilience et la #proximité sont ses principales priorités pour le mandat 2025-2030.

I. *#Cohésion*

Le CdR souligne que:

1. la cohésion économique, sociale et territoriale constitue un objectif clé de l'Union européenne et que la participation des collectivités locales et régionales est indispensable pour atteindre ce triple objectif grâce à la gouvernance à niveaux multiples, comme l'a également exprimé l'Alliance pour la cohésion;

Compétitivité

2. grâce aux liens étroits qu'elles entretiennent avec les citoyens, les acteurs économiques, le monde universitaire et d'autres parties prenantes, les collectivités locales et régionales sont des moteurs essentiels de la compétitivité. Elles mettent en œuvre le programme stratégique de l'UE sur le terrain et soutiennent efficacement les écosystèmes d'innovation au moyen d'investissements et de marchés publics, fournissent des services publics de qualité pour encourager le développement régional et favorisent une politique industrielle territorialisée propice à la décarbonation, à la compétitivité et à des emplois de qualité;

3. le Comité se déclare très favorable à un dixième programme-cadre pour la recherche et l'innovation et à un espace européen de la recherche (EER) qui soient audacieux, territorialisés et territorialement inclusifs et qui apportent un soutien accru aux écosystèmes d'innovation locaux et régionaux, améliorent les synergies entre la cohésion et le financement de la recherche et de l'innovation, et favorisent la pleine reconnaissance des collectivités locales et régionales en tant que vecteurs de l'économie de la connaissance;

4. les jeunes doivent se voir donner les moyens d'agir grâce à l'éducation et être dotés des compétences nécessaires afin de réussir leur intégration sur le futur marché de l'emploi et de répondre aux pénuries de main-d'œuvre; la migration légale peut, elle aussi, être un moteur de croissance primordial et enrichir les économies locales tout en renforçant la compétitivité régionale;

5. la compétitivité européenne nécessite une dimension territoriale bien développée et des structures de gouvernance à niveaux multiples renforcées pour assurer la coordination de la politique industrielle, étant donné qu'il ne saurait y avoir de compétitivité sans régions compétitives;

6. l'achèvement du marché unique, y compris la libre circulation des services, l'union des marchés des capitaux et l'intensification des investissements, sont autant de facteurs clés pour garantir la compétitivité à long terme de l'Europe. Un marché unique fort, innovant et résilient doit s'appuyer sur une politique de cohésion solide, dotée d'une importante composante de compétitivité;

7. pour rendre l'économie européenne plus compétitive, il est crucial de déployer des efforts accrus pour parvenir à une subsidiarité active assortie d'une coopération constructive entre tous les niveaux et de s'appuyer sur les expériences des villes et des régions chargées de mettre en œuvre la plupart de la législation de l'Union, tout en préservant ses normes économiques, sociales et environnementales et en assurant la stabilité de sa réglementation;

8. les petites et moyennes entreprises (PME) forment l'épine dorsale des communautés locales, fournissant des formations, des emplois et des biens et services essentiels tout en favorisant la résilience et la diversification;

9. l'intention du Comité est de promouvoir un environnement compétitif et favorable aux PME dans les régions de l'UE grâce à des politiques territorialisées, à la simplification, à la réduction de la charge administrative et à des investissements consacrés aux compétences et à l'innovation;

Budget de l'UE

10. afin de pouvoir jouer son rôle de principal instrument d'investissement et de stabilisateur, le budget de l'Union doit garantir, sur le long terme, des politiques pertinentes et territorialisées pour répondre à l'évolution des priorités de l'Union dans un contexte géopolitique difficile, caractérisé par l'accroissement des inégalités économiques et l'accélération de la crise climatique;

11. l'UE doit être dotée de moyens financiers suffisants pour atteindre de nouveaux objectifs majeurs sans mettre en péril les priorités et les enjeux que le traité a définis de longue date;

12. un cadre financier pluriannuel (CFP) efficace pour l'après-2027 doit être élaboré en coordination avec les collectivités locales et régionales, partenaires stratégiques qui possèdent une connaissance unique des besoins d'investissement locaux. Le principe de partenariat et la gouvernance à niveaux multiples sont donc des facteurs de réussite essentiels pour rendre l'UE plus compétitive, plus inclusive, plus sûre, plus résiliente et plus durable. Toute centralisation de la conception ou de la mise en œuvre des programmes pluriannuels doit être rejetée;

13. la décentralisation budgétaire demeure indispensable pour garantir l'efficacité des services publics, promouvoir la compétitivité et donner aux citoyens les moyens d'agir;

14. les nouvelles ressources propres ainsi que les incitations destinées à attirer des capitaux privés vers l'Union européenne devraient s'inscrire dans le débat plus vaste sur le financement à long terme du budget de l'UE afin de répondre aux nouveaux défis fondamentaux auxquels celle-ci est confrontée;

Transition juste

15. une stratégie exhaustive et globale dotée d'une approche territorialisée ciblée est essentielle pour gérer les incidences socio-économiques de la triple transition (écologique, numérique et démographique), compte tenu de la diversité des situations de départ, des atouts et des vulnérabilités asymétriques des régions de l'UE. Le soutien à une transition juste dans le cadre de la politique de cohésion doit rester solide, car il peut libérer un potentiel et susciter une dynamique positive propices au développement durable;

Logements durables et abordables

16. toute personne a droit à un lieu de vie décent et abordable. De nombreux citoyens de l'Union peinent à accéder aux marchés immobilier et locatif, ce qui a une incidence sur la cohésion, la qualité de vie et l'urbanisme, ainsi que sur l'accessibilité et la sécurité de nos villes. Il est urgent de faire face à la grave crise du logement qui sévit dans de nombreuses régions de l'UE et d'éradiquer le sans-abrisme d'ici à 2030.

II. ***#Résilience***

Le CdR souligne que:

17. la résilience au sens large désigne la capacité de réagir aux catastrophes naturelles et d'origine humaine, aux menaces pour la sécurité et à l'instabilité économique et politique au sein de l'Union et dans le reste du monde. Parvenir à la résilience requiert une coopération étroite à tous les niveaux de gouvernance ainsi que le renforcement de la capacité de l'UE et des collectivités locales et régionales à réagir aux différentes formes de crise grâce à des instruments et des moyens financiers idoines;

Coopération transfrontière

18. la coopération territoriale européenne, expression par excellence de la valeur ajoutée européenne, revêt une importance fondamentale; il convient donc d'en faire une priorité et de la renforcer au titre du prochain CFP;

Changement climatique

19. l'exposition croissante des villes et des régions de l'Union aux conséquences du changement climatique et de la dégradation actuelle de l'environnement suscite de vives inquiétudes et nécessite davantage d'attention et de moyens financiers à des fins de prévention et d'adaptation. Pour atteindre l'objectif de neutralité climatique de l'UE à l'horizon 2050, il y a lieu de fixer un objectif juridiquement contraignant de 90 % de réduction des émissions de CO_2 à l'horizon 2040 et de déployer des efforts à la fois ambitieux et réalistes, comme indiqué dans le cadre du pacte vert;

20. il est urgent de renforcer la capacité structurelle et financière des collectivités locales et régionales afin qu'elles puissent, d'une part, créer des synergies entre l'action pour le climat et la préservation de la diversité biologique, tout en consolidant la recherche et l'innovation, et, d'autre part, atténuer le changement climatique et s'y adapter, tout en gérant les risques et en améliorant leur préparation aux catastrophes climatiques;

Résilience dans le domaine de l'eau

21. en tant que défi mondial majeur, la résilience dans le domaine de l'eau revêt une importance capitale pour la compétitivité de l'UE et pour parvenir à des résultats en matière d'adaptation au changement climatique, de protection de la diversité biologique, de réduction de la pollution, de sécurité alimentaire, d'économie circulaire et de santé publique. Cet enjeu doit dès lors être inclus dans toutes les autres politiques pertinentes de l'Union;

22. des stratégies intégrées de gestion de l'eau combinant des solutions innovantes fondées sur la nature doivent être élaborées et mises en œuvre aux niveaux local et régional;

Énergie propre, sûre et abordable

23. une transition énergétique locale efficace, économiquement durable, propre et équitable est nécessaire pour réduire les dépendances stratégiques et combiner objectifs environnementaux et compétitivité;

24. dans une situation géopolitique de plus en plus complexe, il est impératif de promouvoir la microproduction d'énergie ainsi que des systèmes d'énergie décentralisés et renouvelables;

25. l'achèvement de l'union européenne de l'énergie, dotée d'un marché pleinement intégré et interconnecté sur l'ensemble de son territoire et d'un système de gouvernance fonctionnel, sera essentiel pour renforcer la sécurité énergétique et éviter que les prix de l'énergie ne deviennent une contrainte majeure pour l'industrie de l'UE et un fardeau pour ses citoyens;

26. les collectivités locales et régionales ont un rôle primordial à jouer pour parvenir à une transition énergétique durable et socialement juste tout en garantissant la compétitivité des entreprises locales et en luttant contre la précarité énergétique; cependant, pour accroître l'efficacité énergétique et la production locale d'énergie, ces collectivités doivent compter sur un financement adéquat, y compris des fonds directs qui leur sont destinés;

Santé

27. une population en bonne santé et un secteur des soins de santé fort, universellement accessible et innovant sont autant de facteurs majeurs de la résilience de la société et forment un pilier central de l'autonomie stratégique de l'Union;

28. pour bâtir et mettre en œuvre l'union européenne de la santé, l'UE doit, conjointement avec ses États membres, ses régions, ses villes et ses zones rurales, remédier à des difficultés telles que la diminution des effectifs de santé, les problèmes d'approvisionnement en médicaments critiques, la grande vulnérabilité des infrastructures de soins de santé face aux cyberattaques, les inégalités persistantes en matière de santé ainsi que l'augmentation du nombre de maladies chroniques et de problèmes de santé mentale en période d'instabilité et de crise;

Agriculture

29. une politique agricole commune (PAC) forte sera indispensable pour accroître la résilience, la durabilité, la compétitivité, la souveraineté et la sécurité alimentaires de l'Union et la protection de ses agriculteurs, et devra orienter des fonds publics vers des pratiques agricoles durables sur le plan environnemental;

30. le développement rural doit également être un élément central de la PAC, dans l'optique de soutenir des zones rurales dynamiques au moyen d'infrastructures et de services publics solides, et de relever les défis démographiques et économiques;

31. les régions doivent jouer un rôle de premier plan dans la gouvernance des futurs plans stratégiques afin de veiller à ce que les spécificités territoriales et sectorielles soient prises en compte et que la PAC privilégie le soutien à une production alimentaire durable et adaptée aux conditions locales, le renouvellement des générations et le maintien du secteur agroalimentaire en tant qu'atout stratégique;

Sécurité

32. les Européens et l'UE sont confrontés à des menaces multidimensionnelles qui évoluent et la réponse à ces difficultés doit devenir une responsabilité partagée et collective, comme le souligne le rapport Niinistö. Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour garantir que l'Europe possède les capacités de préparation et de défense nécessaires. Le soutien sans faille qu'apporte le CdR aux villes et régions ukrainiennes, incarné par l'Alliance pour la reconstruction de l'Ukraine, constitue également un investissement dans la résilience des villes et des régions de l'UE, car il permet de tirer des enseignements de l'expérience des partenaires ukrainiens;

33. la préparation aux crises, qu'il s'agisse de tensions géopolitiques ou de catastrophes naturelles, est essentielle, et les perspectives locales et régionales doivent être pleinement prises en compte dans les politiques de l'UE afin qu'elles puissent se montrer efficaces sur le terrain. La participation active des villes et des régions revêt une importance primordiale, s'agissant en particulier de renforcer l'industrie de la défense, de protéger les espaces publics et les infrastructures critiques et de renforcer la résilience et la cybersécurité au moyen d'une approche englobant l'ensemble de la société.

III. ***#Proximité***

Le CdR souligne que:

34. les collectivités locales et régionales sont particulièrement bien placées pour répondre à l'évolution des besoins des citoyens. Il est indispensable de renforcer les capacités des collectivités locales pour maintenir la cohésion, favoriser des communautés inclusives et renforcer la confiance que les citoyens accordent aux institutions publiques;

Évolution démographique

35. l'évolution démographique se caractérise par le vieillissement de la population et des problèmes tels que la fuite des cerveaux, l'abandon des terres et la désertification, l'augmentation des rapports de dépendance économique, les pièges de développement auxquels certaines régions sont confrontées, ainsi qu'une décroissance globale de la population, autant de phénomènes qui entraînent de graves inégalités entre les territoires et les communautés, au détriment de la cohésion. La politique de cohésion reste cruciale pour faire face au changement démographique et l'atténuer, ainsi que pour créer des perspectives pour les populations des régions moins développées et défavorisées. L'accent mis sur les défis démographiques dans le cadre de la politique de cohésion devrait englober la promotion de politiques favorables à la famille et de l'équité intergénérationnelle, ainsi que l'élaboration de parcours intelligents et durables pour les régions en déclin. Cela implique de faciliter les choses pour ceux qui souhaitent rester dans leur région et leur ville ou y retourner, en promouvant un environnement favorable aux entreprises, susceptible de créer des emplois, et en veillant à mettre à disposition des services publics et des infrastructures de qualité;

Démocratie locale

36. la capacité des collectivités locales et régionales à faire face aux menaces systémiques pesant sur la démocratie doit être renforcée;

37. la nécessité de combler le fossé entre les institutions et les citoyens et de protéger les droits fondamentaux et l'état de droit sont des préoccupations essentielles qui doivent être abordées à tous les niveaux de gouvernance;

38. il importe tout autant de favoriser la participation des citoyens, en particulier celle des jeunes, en veillant à ce que toutes les générations puissent s'exprimer dans les processus décisionnels: cette démarche est essentielle pour bâtir un système de gouvernance juste, transparent et responsable;

39. par l'intermédiaire de ses membres et de ses réseaux et initiatives tels que les élus locaux de l'UE, le programme des jeunes mandataires politiques ou la Semaine européenne des régions et des villes, le CdR dispose d'outils uniques pour rapprocher l'Europe des citoyens et canaliser leur contribution au niveau de l'Union;

40. il demeure impératif de protéger la démocratie locale, tant à l'intérieur des frontières de l'Union que dans les pays visés par l'élargissement et les pays des voisinages méridional et oriental;

Égalité entre les hommes et les femmes

41. une priorité transversale du CdR pour la période 2025-2030 sera de contribuer à la prochaine stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de traduire la feuille de route de l'UE pour les droits des femmes en résultats concrets sur le terrain; le CdR soutiendra activement les collectivités locales et régionales en tant que partenaires stratégiques s'agissant de faire en sorte que l'égalité des rémunérations pour un même travail, l'autonomisation économique, l'égalité d'accès à des services de santé de qualité, l'accessibilité des services de garde d'enfants, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et l'égalité des chances en matière d'emploi deviennent des réalités. Le Comité soutient en outre l'intégration de l'égalité de genre dans toutes les politiques de l'UE, de la conception jusqu'à la mise en œuvre, en étroite coopération avec tous les niveaux de gouvernance, ce qui passera notamment par un engagement en faveur de l'intersectionnalité, en particulier l'inclusion des femmes issues de groupes marginalisés et vulnérables, y compris les personnes LGBTIQ+; le CdR souligne l'importance d'accroître la participation des femmes à la vie politique et demande qu'elle se fasse sur un pied d'égalité avec les hommes en ce qui concerne la représentation et les postes de responsabilité au sein des institutions de l'Union; il invite les institutions politiques à adopter des codes de conduite tenant compte de la dimension de genre et à mettre en œuvre des garanties en matière de lutte contre le harcèlement; cela est essentiel pour préserver la démocratie locale et faire en sorte que l'égalité ne soit pas seulement un principe, mais une réalité vécue dans toute l'Europe;

Jeunesse

42. l'actuelle stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, qui met l'accent sur la participation active et l'amélioration des possibilités offertes aux jeunes en matière de formation et de travail, stimule leur prospérité économique et sociale. Elle doit dès lors bénéficier d'une meilleure visibilité et sa mise en œuvre devrait faire l'objet d'une attention accrue. Cette stratégie va de pair avec un soutien renforcé de l'UE à l'éducation en tant qu'aspect essentiel de l'union des compétences, qui est indispensable pour permettre aux générations futures d'accéder à des emplois et des logements de qualité;

Le CdR, dans la perspective des cinq prochaines années:

43. souligne que grâce à leur légitimité politique, leurs rôles constitutionnels, leurs connaissances et leurs pouvoirs en matière d'investissement, ainsi qu'à leur engagement en faveur de la cohésion, de la résilience et de la proximité, les collectivités locales et régionales sont des acteurs clés pour relever les défis et poursuivre les objectifs stratégiques susmentionnés;

44. est convaincu que les villes et les régions ne doivent pas être considérées uniquement comme des acteurs de ce processus, mais aussi comme des protagonistes actifs de la préparation de l'Union européenne à l'avenir, au titre d'un ambitieux programme de réformes et dans la perspective de son élargissement;

45. affirme clairement que seule la participation des collectivités locales et régionales à la conception de l'avenir et du processus politique de l'Union, sur la base des principes de subsidiarité active, de partenariat et de gouvernance à niveaux multiples, permettra d'atteindre efficacement l'objectif qui consiste à placer les régions «au cœur des travaux de l'UE».

Bruxelles, le 15 mai 2025.

La présidente
du Comité européen des régions
Kata TÜTTŐ